



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice

La Chambre de première instance disjoint le dossier n° 002 en plusieurs procès



L'évacuation de Phnom Penh en avril 1975.

(Photo : Roland Neveu)

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, ayant à juger les atrocités commises pendant le régime des Khmers rouges, ont annoncé que plusieurs procès vont se tenir devant la Chambre de première instance dans le cadre du dossier n° 002 mettant en cause les quatre plus hauts dirigeants Khmers rouges présumés toujours en vie et que le premier de ces procès portera sur les déplacements forcés de population et les accusations de crimes contre l'humanité y afférentes.

Faisant suite à l'ordonnance de disjonction du 22 septembre dernier, la Chambre va disjoindre les poursuites dans le dossier n° 002 en « un certain nombre de dossiers, chaque dossier ainsi séparé incluant des allégations de fait et des questions juridiques distinctes ». La Chambre a l'intention de suivre l'ordre chronologique logique de l'acte d'accusation dans ces mini procès.

Dans le dossier n° 002, Nuon Chea, ancien secrétaire adjoint du parti communiste, l'ancien chef de

l'État Khieu Samphan et deux anciens ministres sont accusés de crimes contre l'humanité, de violations graves des Conventions de Genève de 1949 (crimes de guerre) et de génocide contre les Chams et les Vietnamiens.

Dans une décision, également en date du 22 septembre, la Chambre de première instance a écarté les accusations au regard du droit cambodgien.

Cette décision de disjonction a été prise dans « l'intérêt de la justice » à la suite de l'amendement apporté en février dernier à la règle 89 *ter* du Règlement intérieur des CETC, lequel autorise la Chambre de première instance à disjoindre les poursuites concernant les accusés et les accusations contenues dans une décision de renvoi, a précisé la Chambre dans un communiqué de presse.

Suite en page 2

Dans ce numéro

- 2 **Nouvelles et commentaires**
- 6 **Actualité judiciaire**
- 9 **Calendrier des audiences**
- 10 **Sensibilisation et partenariat**
- 11 **Calendrier des activités de sensibilisation**

La Chambre de première instance disjoint le dossier n° 002 (suite)

Les procès dans les affaires pénales internationales d'une complexité semblable à celle du dossier n° 002 des CETC pourraient durer jusqu'à dix ans avant le prononcé du verdict, selon le communiqué de presse de la Chambre. En tenant plusieurs procès, la Chambre rendra un verdict à la fin de chacun d'eux dans le cadre du dossier n° 002 et prononcera une peine si les accusés sont reconnus coupables des faits retenus.

« La disjonction des poursuites permettra à la Chambre de prononcer un jugement à l'issue d'un procès plus court, protégeant ainsi aussi bien l'intérêt fondamental des victimes, pour qui la justice doit être rendue de manière significative et en temps utile, que le droit de tous les Accusés dans le dossier n° 002 à être jugés dans les meilleurs délais », selon l'Ordonnance de disjonction.

Au cours du premier procès, la Chambre abordera les faits allégués concernant les chefs d'accusation fondés sur les deux



Les juges de la Chambre de première instance à l'audience initiale dans le dossier n° 002 en juin.

phases de déplacements de population, la phase 1 concernant 1,7 million de personnes de Phnom Penh à partir du 17 avril 1975 et la phase 2 concernant tout le pays de septembre 1975 jusqu'à 1977.

La Chambre a précisé que seront également examinés les faits qualifiés de crimes contre l'humanité comprenant le meurtre, l'extermination, la persécution, les transferts forcés et les disparitions forcées.

Elle a souligné que le fait de limiter l'examen

des faits objets du premier procès « est sans incidence sur la nature de la participation des Parties civiles » au procès.

La Chambre examine par ailleurs une demande relative à l'aptitude de l'ancienne ministre de l'Action sociale Ieng Thirith et Nuon Chea à être jugés.

De plus amples informations sur le premier procès dans le dossier n° 002 ainsi que sur les procès ultérieurs seront données au cours des prochaines semaines.

L'Arrêt concernant Duch attendu d'ici la fin de l'année

La Chambre de la Cour suprême des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens a fait savoir qu'elle s'efforcera de rendre d'ici la fin de l'année son arrêt dans le dossier n° 001 concernant l'ancien directeur du centre de sécurité Khmer rouge.

L'année dernière, Kaing Guek Eav, *alias* Duch, a été reconnu coupable de crimes contre l'humanité et de violations graves des Conventions de Genève et condamné

à une peine de 35 ans d'emprisonnement. L'Accusé, les co-procureurs et certaines Parties civiles ont fait appel du jugement de première instance.

Fin mars 2011, la Chambre de la Cour suprême a tenu pendant trois jours des audiences dans le cadre de ce dossier pour entendre les parties.

Dans un communiqué de presse du 1^{er} septembre dernier, la Chambre a déclaré qu'« à la suite des plaidoiries et observations

écrites des parties fin mars dans le dossier n° 001, la procédure d'appel suivait son cours ».

La Chambre de la Cour suprême a également précisé qu'elle « s'efforcera de rendre son arrêt dans le dossier n° 001 d'ici la fin de l'année ». La date du prononcé sera communiquée en temps utile.

Réaffectation des juges siégeant aux Chambres

À la demande des Présidents de la Chambre de première instance et de la Chambre de la Cour suprême, S.M. le Roi Norodom Sihamoni a réaffecté deux juges des CETC.

Par une décision approuvée par le Conseil suprême de la magistrature, le juge You Ottara a été nommé juge titulaire à la Chambre de première instance, remplaçant le juge Thou Mony nommé juge suppléant à la Chambre de première instance.

Le juge Mong Monichariya a été nommé juge titulaire à la Chambre de la Cour suprême, remplaçant le juge Sin Rith nommé juge suppléant à la Chambre de la Cour suprême.



Les juges You Ottara (à gauche) et Mong Monichariya (à droite)

Des parlementaires australiens visitent les CETC

Suite à une visite des CETC le 21 septembre dernier, une délégation du Sénat et du Parlement australiens a exprimé sa satisfaction à l'égard du travail accompli par les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens pour apporter vérité et justice aux victimes du régime Khmer rouge.

Le député Michael Symon et le sénateur Alan Eggleston se sont entretenus avec la direction du Bureau de l'Administration et des ressortissants australiens travaillant aux CETC afin d'approfondir leur connaissance de la procédure devant les Chambres.

M. Symon a apprécié le travail des CETC et la présence de plusieurs Australiens travaillant aux CETC en tant que membres du personnel judiciaire, fonctionnaires ou stagiaires.

M. Eggleston a félicité le personnel national et le personnel international pour leurs efforts en vue de rendre justice au peuple cambodgien pour les crimes commis sous le régime des Khmers rouges. Il a ajouté qu'il était très important de consigner ces atrocités dans les

dossiers de la juridiction hybride mise en place par le Cambodge et les Nations Unies.

L'Australie est l'un des principaux donateurs avec le Japon, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Union européenne et les États-Unis. À ce jour, l'Australie a donné plus de 14 millions de US\$ au Tribunal, dont 11,6 pour le côté international et 2,5 pour le côté national.

En accueillant la délégation australienne, S.E. M. Tony Kranh, Directeur faisant fonction du Bureau de l'Administration des CETC, a exprimé sa reconnaissance au gouvernement australien pour son soutien politique et financier aux CETC depuis la création du Tribu-



La délégation parlementaire australienne rencontre le personnel des CETC.

nal. Il est confiant dans la continuation du soutien de l'Australie aux CETC qui n'apportera pas seulement vérité et justice mais influera aussi sur les réformes judiciaires internes concernant à la fois les ressources humaines et la procédure.

Réaffirmation du soutien de l'Allemagne aux victimes

Un fonctionnaire du ministère allemand des Affaires étrangères a fait le bilan à la mi-septembre de l'aide apportée aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et a renouvelé son soutien aux travaux du Tribunal.

Après avoir pris part à un forum organisé à l'intention des parties civiles à Kampong Cham, M. Semjon Pauker a visité les CETC le 16 septembre pour rencontrer S.E. M. Tony Kranh, Directeur faisant fonction du Bureau de l'Administration, et M. Rong Chhorng, Chef de la Section d'appui aux victimes.

M. Kranh s'est entretenu avec M. Semjon Pauker au sujet de l'héritage qui sera transmis par les CETC, à savoir que les juges, les

juristes et les avocats cambodgiens pourront communiquer à leurs collègues nationaux de la magistrature les connaissances et le savoir-faire acquis pendant leurs activités aux CETC et que la réforme judiciaire du Cambodge s'en trouvera facilitée. M. Semjon Pauker a dit que la communauté internationale espérait voir cette réforme judiciaire se concrétiser dans un proche avenir.

M. Semjon Pauker a exprimé son appréciation à l'égard de tout le travail accompli par les CETC.

Voici ce qu'il a écrit dans le registre des CETC :

« Il est très rassurant de voir un pays comme

le Cambodge être effectivement capable de surmonter les obstacles du passé et de faire face au traumatisme national pour parvenir à une réconciliation et pouvoir enfin regarder vers l'avenir. Continuez ce travail remarquable! »

L'Allemagne a soutenu, entre autres, la Section d'appui aux victimes depuis sa mise en place en 2008.

M. Kranh a exprimé sa gratitude à l'Allemagne pour tout le soutien apporté aux CETC et notamment à la Section d'appui aux victimes ; il espère que l'Allemagne continuera de soutenir les CETC afin de les aider à mener à terme leur mission de rendre justice au peuple du Cambodge.

L'ancien Ambassadeur britannique fait ses adieux aux CETC

L'Ambassadeur britannique sortant, M. Andrew Mace, a fait ses adieux aux hauts fonctionnaires des CETC le 5 septembre dernier.

Lors de la réunion avec S.E. M. Tony Kranh, M. Mace a exprimé sa satisfaction

à l'égard du Tribunal, officiellement les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, pour le premier jugement rendu dans le dossier n° 001.

Le Royaume-Uni a soutenu activement les CETC à la fois sur le plan politique et sur le

plan financier et a donné un total de 5 761 557 \$US aux deux côtés des CETC. M. Mace a assuré à M. Kranh qu'il suivrait l'évolution des procès aux CETC par l'intermédiaire des médias et attendait de connaître avec dossier n° 001 et l'avancement du dossier n° 001.

Le *Peace Corps* prépare sa collaboration avec les CETC

Un nouveau groupe de volontaires de l'Organisation américaine *Peace Corps* est venu aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens le 30 septembre dernier afin de s'informer sur les procès des anciens Khmers rouges et le programme de sensibilisation des CETC.

Le porte-parole des CETC, M. Lars Olsen, leur a donné des informations sur les travaux du tribunal et exposé les efforts de sensibilisation qui sont entrepris, notamment les visites organisées par les CETC permettant à des centaines de Cambodgiens de villages ruraux de venir jusqu'à Phnom Penh pour effectuer une visite guidée du musée du génocide de Tuol Sleng, des champs de la mort de Cheung Ek et des CECT.

La visite des volontaires du *Peace Corps* s'inscrivait dans le cadre du programme d'orientation à l'intention des volontaires concernant le pays où ils vont œuvrer. Elle a été également une très bonne occasion pour les CETC de renforcer leur partenariat avec le *Peace Corps*.

Ce partenariat a commencé en début d'an-



Les volontaires du *Peace Corps* s'informant des activités des CETC.

née avec le volontaire Che Lee. Celui-ci s'est joint à la visite et a expliqué au groupe comment il s'était impliqué dans le programme de visites après avoir pris part à l'une d'elles en compagnie de ses familles d'accueil cambodgiennes de Kampong Som en janvier dernier.

Depuis lors, il a amené en visite les 300 élèves de l'école secondaire où il œuvre et il a fait de la publicité auprès de ses col-

lègues d'autres provinces pour qu'ils fassent de même. Les CETC reçoivent maintenant régulièrement des centaines d'élèves du secondaire venant de différentes provinces aidés par des volontaires du *Peace Corps*. M. Lee a encouragé les nouveaux volontaires à parler des visites organisées aux CETC avec leurs communautés locales de sorte à ce qu'elles puissent y prendre part.

UNTV nominée aux *International Emmy Awards*

La Télévision des Nations Unies (UNTV) a été nominée pour un prix international prestigieux pour son documentaire *Cambodia : A Quest for Justice* portant sur le dossier n° 001 devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

C'est la première fois que UNTV est nominée aux *International Emmy Awards*.

Ces prix encouragent l'excellence dans les programmes de télévision et sont décernés à l'issue d'un vote par un jury représentant plus de 50 pays. *Cambodia : A Quest for Justice* est l'un des quatre meilleurs films de la catégorie « Questions d'actualité ».

Le documentaire a été produit par Andi Gitow et Susan Farkas de UNTV. Il a été tourné en 2007 et 2009 avec le concours de la Section des Affaires publiques des CETC, qui a aidé à la logistique, organisé des interviews et le tournage de séquences dans les locaux des CETC.

Le film a été diffusé pour la première fois dans le cadre de l'émission d'actualité de UNTV « 21^e siècle » en août 2010. Le film

raconte l'histoire de deux hommes : une victime et un auteur d'actes de violence à la prison S-21 de Phnom Penh.

Le film présente une interview de Chum Mey qui a perdu sa femme et trois enfants sous le régime du Kampuchéa démocratique et est un rescapé de la torture pratiquée à S-21.

Kaing Guek Eav, *alias* Duch, ancien directeur du centre de sécurité S-21, a été déclaré coupable de crimes contre l'humanité et de violations graves des Conventions de Genève par les CETC en juillet 2010. Le documentaire relate l'histoire de ses crimes et de son procès qui est en cours devant les CETC,



L'opératrice de UN TV, Bree Fitzgerald, filme des visiteurs arrivant aux CETC en 2009 sous le regard de Susan Farkas, Chef des Services Radio et Télévision des Nations Unies.

juridiction hybride.

Ce documentaire de 30 minutes a été retransmis sur plus de 80 chaînes de télévision dans le monde. Les CETC sont en train de préparer sa version en khmer aux fins de diffusion par les chaînes de télévision cambodgiennes.

Des étudiants japonais visitent les CETC

Deux groupes d'étudiants du second cycle venant du Japon ont élargi leurs connaissances des activités des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens à l'occasion d'une visite au tribunal le 21 septembre dernier.



Ces étudiants venaient de la faculté de droit de l'Université Waseda et

de l'Université de Kobe. Deux étudiants en droit de Waseda ont pris part à un programme destiné à des « stagiaires externes » auprès de l'Agence de coopération internationale du Japon qui les accompagnait pendant que trois étudiants de l'Université de Kobe étaient avec leur professeur, Teruo Jinnai, ancien directeur de l'UNESCO au Cambodge et conseiller auprès du Conseil des Ministres.

Les deux groupes ont regardé une vidéo

Les étudiants japonais rencontrent M. Tony Kranh, Directeur faisant fonction du Bureau de l'Administration des CETC.

présentant les CETC et ont reçu des informations de la part d'un membre de la Section des affaires publiques avant de visiter les salles d'audience.

« C'était très intéressant de visiter les CETC », a dit M. Keisuke Fukunaga de Waseda. « J'étudie le droit international des droits de l'homme depuis mon premier cycle, mais cette visite m'a permis de mieux comprendre la justice pénale internationale ».

Les CETC rencontrent des journalistes à Bangkok

Dans le cadre du programme de sensibilisation auprès des médias, des représentants des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens sont allés à Bangkok le 1^{er} septembre dernier pour s'entretenir avec des journalistes au Club des correspondants étrangers de Thaïlande.

Lors du débat sur le thème « La justice, enfin ! », Mme Agnieszka Klono-wiecka-Milart, juge de la Chambre de la Cour suprême, M. Lars Olsen, chargé des communications juridiques et M. Neth Pheaktra, attaché de presse, ont parlé des dernières avancées des CETC et notamment du prochain procès dans le dossier n° 002 et des activités de sensibilisation.

Plus de vingt correspondants étrangers venant de différentes agences basées en Thaïlande étaient présents afin de s'informer sur les travaux des CETC.

Galerie de photos



Des visiteurs de Takeo et de Phnom Penh aux CETC en septembre.



Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités respectives. Voici un aperçu des activités de **septembre 2011**. Voir en page 9 le détail des *décisions et ordonnances*.

Chambre préliminaire

Au cours de cette période, la Chambre préliminaire a poursuivi ses délibérations concernant un certain nombre d'appels et une demande dans le cadre des dossiers n^{os} 003 et 004.

Elle est actuellement saisie d'une demande et de six appels dans le dossier n^o 003 et de deux appels dans le dossier n^o 004.

Chambre de la Cour suprême

Dossier n^o 001

En septembre, la Chambre de la Cour suprême a poursuivi ses délibérations concernant les appels formés contre le jugement de première instance. Le 1^{er} septembre, la Chambre a émis un communiqué de presse déclarant qu'elle « s'efforcera de rendre son arrêt dans le dossier n^o 001 plus tard dans l'année ».

Dossier n^o 002

Le 21 septembre, la Chambre a rendu une décision rejetant, au motif d'irrecevabilité, une déclaration d'appel déposée par les co-avocats principaux pour les parties civiles contre une décision de la Chambre de première instance concernant l'accès à des rapports médicaux préparés par l'expert de la Chambre de première instance, le Professeur John Campbell, pour tous les avocats des parties civiles.

Sensibilisation

Le 11 septembre, la juge Agnieszka Klonowicka-Milart a présenté une communication sur l'ancienneté des éléments de preuve et les grands crimes internationaux commis au Kosovo (*Old Evidence in Core International Crimes Cases in Kosovo*) à un séminaire d'experts internationaux à Dhaka, au Bangladesh, dans le cadre du partenariat entre la Chambre de la Cour suprême et le Tribunal du Bangladesh chargé de juger les crimes internationaux.

Bureau des co-juges d'instruction

Les enquêtes dans le dossier n^o 004 ont continué en septembre. D'autres témoins essentiels ont été auditionnés dans des régions reculées et des sites de crimes ont été

inspectés. Une commission rogatoire a été également décernée et de futures missions sur le terrain sont prévues.

Des groupes de travail mixtes composés de membres du personnel cambodgien et international ont poursuivi l'évaluation des éléments de preuve, comprenant plus de 3 000 documents représentant plus de 50 000 pages, se concentrant essentiellement pour le moment sur la question de savoir si les suspects relèvent bien des dispositions énoncées à l'article 2 de la Loi relative aux CETC.

Des groupes de travail mixtes ont traité les demandes de constitution de partie civile; il y a eu plus de 280 demandes dans le cadre du dossier n^o 003 et 270 dans le cadre du dossier n^o 004.

Dans le dossier n^o 003 où après la fin de l'instruction, dans le cadre de la Règle 66 1) du Règlement intérieur, la demande des co-procureurs internationaux visant à obtenir de nouveaux actes d'instruction a été rejetée, l'appel relatif à la décision de rejet doit être tranché.

Bureau des co-procureurs

Dossier n^o 002

Les co-procureurs ont déposé huit pièces de procédure devant la Chambre de première instance ce mois-ci et, notamment, le 23 septembre, une notification demandant à la Chambre de première instance de réexaminer l'exclusion du procès de certains crimes et lieux de crimes en conséquence de son « Ordonnance de disjonction en application de la Règle 89 *ter* du Règlement intérieur ».

Ils sont toujours préoccupés par le fait que l'Ordonnance de disjonction, en sa forme actuelle, ne soit pas dans l'intérêt de la justice et n'atteigne pas le but recherché d'un procès plus rapide, à la fois pour des raisons juridiques et pour des raisons pratiques.

Ils ont demandé à la Chambre de première instance d'accepter un éventail simplifié et représentatif de crimes et lieux de crimes aux fins d'inclusion dans le premier procès. À titre subsidiaire, ils lui ont demandé d'entendre les conclusions des parties sur d'autres formes de disjonction.

D'autres écritures déterminantes ont inclus la réponse des co-procureurs aux objections de Ieng Sary à l'admission de certaines catégories de documents (16 septembre), la

demande d'obtention d'un rapport du centre de détention des CETC concernant Ieng Thirith (20 septembre) et une demande visant à ce que la Chambre de première instance enjoigne de nouveau à la Défense d'indiquer si l'un quelconque des Accusés a l'intention de témoigner à l'ouverture du procès. Le Bureau des co-procureurs continue de concentrer ses travaux en vue du procès.

Dossier n^o 003

Le co-procureur international a déposé des observations devant la Chambre préliminaire le 2 septembre, lui demandant d'autoriser la publication d'une version publique expurgée de son appel du 26 août 2011 dirigé contre la décision des co-juges d'instruction (*Decision on International Co-prosecutor's re-filing of three investigative requests in Case 003*).

Le co-procureur international a indiqué que le débat public animé autour du dossier n^o 003 ainsi que les diverses suppositions accentuaient le besoin de transparence tout en protégeant la confidentialité des poursuites. Dans ses observations, il s'est référé à des commentaires du co-juge d'instruction international formulés à l'occasion d'une interview accordée à la presse selon lesquels son bureau avait établi des critères définissant la compétence *ratione personae* pour les dossiers n^{os} 003 et 004, ainsi qu'à la publication de la décision des co-juges d'instruction de rejeter trois demandes d'actes d'instruction de la part de l'Accusation. La décision de la Chambre préliminaire n'a pas encore été rendue.

Dossier n^o 004

Le co-procureur international a déposé des observations devant le Bureau des co-juges d'instruction le 2 septembre 2011 lesquelles n'avaient, au 30 septembre, pas encore été versées au dossier.

Il a demandé que les co-juges d'instruction versent leurs critères concernant la définition de la compétence *ratione personae* (« hauts dirigeants » et « principaux responsables ») au dossier et il a affirmé que ne pas communiquer cette information serait manquer aux obligations des co-juges d'instruction au regard de la Loi relative aux CETC et des principes fondamentaux de sécurité juridique et de transparence de la procédure.

Sensibilisation

Le co-procureur international a pris la parole lors d'un séminaire d'experts sur l'ancienne-

té des éléments de preuve et les grands crimes internationaux (*Old Evidence and Core International Crimes*) au Tribunal du Bangladesh chargé de juger les crimes internationaux, examinant les difficultés juridiques et pratiques se posant au Bureau des co-procureurs des CETC pour poursuivre en justice les auteurs de crimes ayant eu lieu il y a plus de 30 ans et ce, dans l'intérêt d'une nouvelle juridiction interne ayant à travailler avec des éléments datant de longtemps.

Le Bureau des co-procureurs était représenté au Forum régional pour les parties civiles à Kampong Cham, où des parties civiles nouvellement admises dans le dossier n° 002 ont reçu des informations sur l'organisation du Bureau et son rôle pendant le prochain procès.

Des membres du Bureau ont aussi participé activement à deux conférences : une consultation régionale relative à l'obligation de protection et un atelier de travail portant sur la réparation et la réhabilitation organisé par la TPO (*Transcultural Psychosocial Organization*) en collaboration avec des partenaires internationaux.

Des membres du Bureau ont également accueilli et informé des dignitaires de passage et se sont entretenus avec des étudiants dans le cadre du programme *Fair Trial Rights Club*.

Section d'appui à la Défense

La Section d'appui à la Défense a continué d'apporter un soutien juridique et une assistance administrative et technique aux équipes de défense.

À la suite de la requête du 31 août dernier adressée à la Chambre de première instance afin d'effectuer des visites sur les lieux, la Défense de Ieng Sary a déposé le 6 septembre des objections à l'admission de certaines catégories de documents ainsi qu'une réponse à la demande des co-procureurs en vue d'obtenir une directive concernant le dépôt de répliques.

En septembre, la Défense de Ieng Sary a déposé deux pièces : une demande d'accès à des documents strictement confidentiels figurant au dossier et une demande d'autorisation de déposer une réplique comprenant la réplique à la réponse des co-procureurs aux objections de Ieng Sary à l'admission de certaines catégories de documents. La Défense de Ieng Sary a également répondu à une nouvelle demande des co-procureurs concernant l'éventuelle intention des Accusés de témoigner au procès.



L'extérieur des CETC.

La Défense de Ieng Thirith a déposé une requête soutenant en partie la demande de Ieng Sary sollicitant l'accès à des documents strictement confidentiels figurant au dossier.

Dossiers n° 003 et 004

La Section d'appui à la Défense a continué de suivre de près l'avancement des dossiers n° 003 et 004 et de s'assurer que les droits des suspects soient respectés en conformité avec les normes internationales les plus élevées et les meilleures pratiques.

Ce que laisseront les CETC et sensibilisation

La Section d'appui à la Défense et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont continué d'organiser à l'intention d'étudiants cambodgiens une série de séminaires relatifs aux droits d'un procès équitable (connus en tant que *Fair Trial Rights Club*). Le 7 septembre, la juge Claudia Fenz a fait un exposé à l'un de ces séminaires portant sur l'indépendance et l'impartialité du corps judiciaire. Les étudiants ont fait des exercices interactifs d'étude de cas et tenu des discussions avant l'exposé.

Les étudiants concernés ont visité les CETC le 21 septembre pour développer leurs connaissances des activités du Tribunal et étudier si les bonnes pratiques aux CETC pourraient avoir des répercussions sur le système judiciaire interne. Les étudiants ont reçu des informations sur l'organisation du Tribunal et le rôle des Chambres et des principaux organes puis ont visité les salles d'audience. La juge Silvia Cartwright, Elisabeth Simonneau-Fort (co-avocate principale pour les parties civiles), William Smith (co-procureur international adjoint) et Nisha Valabhji (Chargée de la Section d'appui à la Défense) se sont chacun adressés au groupe d'étudiants pour parler de leur rôle aux CETC, partageant leur expérience et quelques-unes des difficultés qu'ils rencontrent.

Le dernier séminaire du 22 septembre a porté essentiellement sur la défense des droits à un procès équitable en dehors de la salle d'audience et les participants ont écou-

té une intervention faite par l'équipe du DC-Cam chargée de suivre le procès avant de discuter de l'importance d'une société civile forte avec Ou Virak, président du Centre cambodgien pour les droits de l'homme.

Le *Fair Trial Rights Club* a marqué la fin de cette série de séminaires avec un dîner auquel ont assisté de nombreux intervenants à ces séminaires. La remise des diplômes aux étudiants a été présidée par le Président de l'Ordre des avocats du Royaume du Cambodge, Me Chiv Songhak.

Section d'appui aux victimes

Activités juridiques

La Section d'appui aux victimes a continué d'apporter une assistance juridique, administrative et technique aux co-avocats principaux et avocats des parties civiles.

L'équipe en charge du traitement des informations reçues a présenté 38 demandes de constitution de partie civile au Bureau des co-juges d'instruction.

Sensibilisation

Le 8 septembre, le coordinateur des activités de sensibilisation a pris part à une émission radiophonique sur 102 FM pour parler des souffrances psychologiques des victimes du régime Khmer rouge.

Le 15 septembre, la Section d'appui aux victimes a organisé un forum régional à Kampong Cham à l'intention de 350 parties civiles dans le dossier n° 002 sur les 1 745 parties civiles nouvellement reçues par la Chambre préliminaire des CETC.

Les parties civiles participantes venaient de Kampong Cham, Ratanakkiri, Mondulkiri, Stung Treng, Kratie, Svay Rieng et Prey Veng. Ce forum était le 8^e à se tenir dans le cadre du projet de la Section d'appui aux

Section d'appui aux victimes (suite)

victimtes s'étalant sur 16 mois et visant à améliorer la participation des victimes à la procédure devant les CETC, projet financé par la République fédérale d'Allemagne par l'intermédiaire de l'Agence allemande de développement international.

Ces forums sont organisés afin d'accroître les connaissances des parties civiles sur les avancées des CETC. Les parties civiles ont rencontré des magistrats puis, plus tard dans la journée, leurs avocats.

En outre, elles peuvent se rencontrer en groupes assistées de leurs conseils juridiques pour échanger leurs points de vue et étudier de façon approfondie la description des différentes mesures de réparation (collective ou geste symbolique) en vue de la proposition que les avocats des parties civiles préparent afin que les co-avocats principaux la fassent valoir à l'audience.

Cette proposition fait partie du processus de demande de mesures de réparation pour les victimes par voie judiciaire.

Au total, 3 678 personnes demandant à se constituer partie civile et parties civiles dans le dossier n° 002 ont assisté à 12 forums régionaux organisés par la Section d'appui aux victimes entre début 2009 et la mi-2011.



Des conseils juridiques au Forum régional à l'intention des parties civiles à Kampong Cham.

Le décès de Vann Nath a jeté la consternation et un communiqué de presse a été immédiatement rédigé par les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles. Les co-avocats principaux ont rendu visite à la famille, avec les avocats et tout le personnel de la Section, pour rendre un dernier hommage à cet homme exceptionnel qui a défendu la mémoire de nombreuses victimes des Khmers rouges avec tant de persévérance et de dignité.

La récente disjonction des poursuites dans le dossier n° 002 en plusieurs procès a entraîné une réflexion approfondie sur les conséquences au niveau du collectif des parties civiles et la Section des co-avocats principaux s'emploie à redéfinir ses actions au vu de cette décision.



Le drapeau cambodgien et le drapeau des Nations Unies.

Section des co-avocats principaux

En septembre, la Section a eu l'occasion de participer au Forum à l'intention des parties civiles qui s'est tenu dans la province de Kampong Cham le 15 du mois.

Les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles ont donc pu rencontrer celles-ci et répondre à leurs préoccupations, notamment en ce qui concerne les dates fixées pour le début des audiences de fond et l'état de santé des Accusés. Les parties civiles ont été également consultées à propos de leurs attentes quant aux mesures de réparation.

Les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles ont rédigé et présenté plusieurs demandes visant à protéger les droits des parties civiles en tant que droits d'une partie à une procédure.

Le 5 septembre, l'annonce du décès de

Vann Nath a été une grande tristesse et un communiqué de presse a été immédiatement rédigé par les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles.

Les co-avocats principaux ont également rendu visite à la famille, avec les avocats et tout le personnel de la Section, pour rendre un dernier hommage à cet homme exceptionnel qui a défendu la mémoire de nombreuses victimes des Khmers rouges avec tant de persévérance et de dignité.

La récente disjonction des poursuites dans le dossier n° 002 en plusieurs procès a entraîné une réflexion approfondie sur les conséquences au niveau de tout le collectif des parties civiles et la Section des co-avocats principaux s'emploie à redéfinir ses actions au vu de cette décision.

Décisions/Ordonnances

Chambre de première instance

9 septembre 2011 : Décision relative aux requêtes de Nuon Chea concernant l'équité de l'instruction (E51/3, E82, E88 and E92).

12 septembre 2011 : Décision relative à l'applicabilité de la théorie de l'entreprise criminelle commune devant les CETC, dans le dossier n° 002, confirmant l'applicabilité des première et deuxième catégories d'entreprise criminelle commune seulement (doc. n° E100/6).

22 septembre 2011 : Décision relative aux exceptions préliminaires de la Défense (prescription pour les crimes relevant du droit cambodgien), dans le dossier n° 002, déclarant que la Chambre de première instance ne peut juger les Accusés pour des crimes relevant du droit cambodgien (Code pénal de 1956) (doc. n° E122).

22 septembre 2011 : Ordonnance de disjonction en application de la Règle 89 *ter* du Règlement intérieur, ordonnant la disjonction des poursuites dans le dossier n° 002 (doc. n° E124).

Chambre de la Cour suprême

20 septembre 2011 : Décision relative à la déclaration d'appel déposée par les co-avocats principaux des parties civiles dans le dossier n° 002, déclarant la déclaration d'appel irrecevable (doc. n° E62/3/10/5/1).



Une vue d'ensemble de la grande salle d'audience des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (Photo : Meng Kimlong)

Audiences publiques à venir

Devant la Chambre préliminaire

Aucune audience prévue

Devant la Chambre de première instance

19 et 20 octobre

Audiences consacrées aux demandes de réparation des parties civiles et à l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée.

Devant la Chambre de la Cour suprême

Aucune audience prévue

L'art conserve la mémoire des atrocités des Khmers rouges

Une universitaire franco-cambodgienne et ses collaborateurs au Cambodge ont organisé toute une série d'expositions d'art et d'ateliers commémoratifs à travers le monde pour conserver la mémoire des atrocités commises au Cambodge.

Soko Phay-Vakalis, professeure à l'Université Paris 8, France, a travaillé depuis 2008 avec l'artiste et survivant de S-21, Vann Nath, récemment décédé, à l'occasion de la tenue de : Cambodge, atelier du souvenir (*Cambodia, the Memory Workshop*).

Lors du premier atelier, M. Nath, qui depuis sa libération de la prison S-21 en 1979 avait travaillé inlassablement avec de jeunes artistes pour développer l'art cambodgien, avait motivé de jeunes artistes pour qu'ils expriment leur art relativement aux atrocités des Khmers rouges. Depuis, trois autres expositions ont eu lieu au Cambodge et en France.

M. Nath devrait prendre part au 3^e atelier commémoratif devant se tenir en avril prochain au Centre Bophana; cet événement sera maintenant consacré à la présentation de son œuvre et à l'hommage rendu à sa vie en tant que survivant de S-21 et artiste.

Les ateliers se veulent être une occasion pour les artistes d'échanger leurs idées et de faire passer les souvenirs directs des

survivants dans une mémoire culturelle pour tout le peuple cambodgien.

Mme Phay-Vakalis prévoit également une exposition intitulée Un cycle du Cambodge (*Season in Cambodia*) devant s'ouvrir à New York en 2013 et visant à conserver la mémoire du génocide cambodgien à travers l'art afin que les jeunes générations puissent mieux comprendre cette page de l'histoire khmère.

L'exposition reprendra plus de 30 dessins et esquisses de Vann Nath qui, selon les organisateurs, « n'a cessé d'éclairer, par son travail, ce qui avait été caché en silence : les corps affamés et torturés, les cadavres de prisonniers exécutés par leurs gardiens ».

Mme Phay-Vakalis prépare aussi un documentaire sur Vann Nath intitulé « Vann Nath, comment l'art écrit l'histoire », en collaboration avec le Centre Bophana de Phnom Penh. Dans son livre « Cambodge, atelier du souvenir », elle a souligné l'importance d'utiliser l'art comme instrument du souvenir et dit qu'il jouait un rôle essentiel pour honorer les disparus, rompre le silence sur les génocides et édifier une mémoire respectueuse à l'égard de ceux qui ont péri.



Vann Nath montrant l'un de ses tableaux représentant le traitement des prisonniers à Tuol Sleng.

Décès de Vann Nath, survivant de S-21

L'artiste de renom et survivant de S-21, Vann Nath, qui a produit des témoignages de première importance dans le dossier n° 001, la première affaire portée devant les CETC, est décédé le 5 septembre dernier d'un arrêt cardiaque après une longue maladie rénale. Il avait 66 ans.

M. Vann Nath était le porte-parole de tous les disparus du tristement célèbre centre de sécurité S-21 que dirigeait l'accusé Kaing Guek Eav, alias Duch, sous le régime des Khmers rouges. Il était parmi la poignée de gens à être ressortis vivants de S-21 en 1979.

« J'étais décidé, si je survivais et étais libre un jour ... à rassembler tous les faits pour réfléchir à ce qui s'était passé, afin que les jeunes générations connaissent nos souffrances », a-t-il dit à la Chambre de première instance le 29 juin 2009, lorsqu'il a été cité à témoigner en tant que premier témoin survivant.

Après le régime des Khmers rouges, il s'est mis à peindre ce qu'il avait vu dans cette prison – les interrogatoires, la torture et les conditions de détention inhumaines – pour dire aux jeunes générations ce qui était arrivé au Cambodgiens. Ses tableaux sont exposés à l'ancienne prison S-21 devenue le musée du génocide de Tuol Sleng, où il a souvent raconté aux visiteurs ce qu'il avait vécu, dont les groupes de visiteurs amenés par les CETC.

« Je n'aurais jamais imaginé être assis dans cette salle d'audience comme aujourd'hui pour raconter mon vécu tragique aux jeunes générations, au grand public, pour comprendre ce qui m'est arrivé », a-t-il déclaré aux juges. « C'est pour moi un privilège, un honneur. Je ne souhaite rien de plus ».

La Chambre de première instance a déclaré Duch coupable de crimes contre l'humanité et de violations graves des Conventions de Genève de 1949 et l'a condamné à une peine de 35 années d'emprisonnement en juillet 2010 mais toutes les parties ont fait appel du jugement.

La Chambre de la Cour suprême espère pouvoir rendre son arrêt d'ici la fin de l'année.

Calendrier des activités de sensibilisation

Activités de sensibilisation

1^{er} septembre 2011 Visite aux CETC : le Directeur de l'organisation américaine *Peace Corps* visite les CETC.

6-9 septembre 2011 Réunion régionale : le CDP rencontre des avocats et des psychologues à Prey Veng pour visiter d'éventuels sites commémoratifs.

8-11 septembre 2011 Séminaire relatif à l'ancienneté des éléments de preuve et les grands crimes internationaux (Bangladesh), auquel ont participé le co-procureur international et une juge de la Chambre de la Cour suprême.

15 septembre 2011 Forum régional : la Section d'appui aux victimes accueille le 8^e Forum régional à l'intention des parties civiles à Kampong Cham.

16 septembre 2011 Visite aux CETC : un fonctionnaire du ministère allemand des Affaires étrangères vient parler des activités des CETC.

20 septembre 2011 Atelier : organisé par la TPO et le RCT (*Rehabilitation and Research Centre for Torture Victims*) sur le thème du rapatriement et de la réhabilitation – expériences et leçons aux niveaux national et international.

21 septembre 2011 Visite aux CETC : des parlementaires australiens visitent le tribunal pour s'entretenir avec le personnel des CETC.

30 septembre 2011 Visite aux CETC : 20 volontaires du *Peace Corps* visitent le tribunal pour s'informer sur les programmes de sensibilisation.

5-10 et 17-22 octobre 2011 Formation : l'ICfC tient des ateliers de formation de formateurs à Stung Treng et Kratie.

6 octobre 2011 Visite des CETC : 70 étudiants et membres du personnel de l'école *ISPP* visitent le tribunal pour parler de la procédure judiciaire avec des membres du personnel et poser des questions.

10-12 octobre 2011 Atelier : la Section d'appui aux victimes organise un atelier concernant les mesures de réparation auquel sont conviés les juges des CETC.

14 octobre 2011 Forum régional : la Section d'appui aux victimes organise le 9^e Forum régional à l'intention des parties civiles à Pursat.

18-21 octobre 2011 Réunion régionale organisée par le CDP à Battambang.

24-27 octobre 2011 Formation : l'ICfC organise une formation de formateurs à Phnom Penh permettant des échanges (entre experts dans la résolution des conflits et modérateurs locaux).

25 octobre 2011 Visite des CETC : des juges autrichiens rencontrent leurs homologues des CETC pour s'informer davantage sur le travail des CETC.

26 octobre 2011 Forum régional : la Section d'appui aux victimes accueille le 10^e Forum régional à l'intention des parties civiles à Phnom Penh.



350 villageois de Kampong Cham visitent le Tribunal.

Programme des sensibilisation

La Section des affaires publiques organise des visites d'étude pour les habitants de toutes les provinces du pays. Tous les mardis et jeudis, 300 villageois sont amenés à Phnom Penh pour effectuer des visites guidées du Musée du génocide de Tuol Sleng, des champs de la mort de Choeung Ek et du siège des CETC. La veille de chacune de ces visites, des membres de la Section se rendent en province pour présenter des films sur les Khmers rouges en collaboration avec le centre de ressources audiovisuelles Bophana.

La Section se rend aussi dans les écoles secondaires et les universités pour expliquer le travail des CETC. Le calendrier qui suit présente les visites d'étude et les visites dans les écoles et les universités en septembre et en octobre.

CALENDRIER						
Septembre – Octobre						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
				1	2	3
4	5	6 Visite d'études	7	8 Visite d'études	9	10
11	12	13 Visite d'études	14	15 Visite d'études	16	17
18	19	20 Visite d'études	21	22 Visite d'études	23	24
25	26 Phchum Ben	27 Phchum Ben	28 Phchum Ben	29	30	1
2	3	4 Visite d'études	5	6 Visite d'études	7	8
9	10	11 Visite d'études	12	13 Visite d'études	14 Conférence	15
16	17	18 Visite d'études	19	20	21	22
23	24	25	26	27 Visite d'études	28 Forum public	29 Jour du couronnement



Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous »



✉ Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao
B.P. 71
Phnom Penh (Cambodge)

Centre d'information (Appui aux victimes)
Rue 21, n°6 a (près de Psaar Kap Ko)
Phnom Penh (Cambodge)



📞 Infos générales
Tel : +855 (0)23 219 814
Fax : +855 (0)23 219 841

Relations avec les médias
Tel : +855 (0)12 488 094
Tel : +855 (0)12 488 421

Visites des CETC
Tel : +855 (0)12 488 029

Centre d'information
Tel : +855 (0)23 214 291

@ Les CETC sur la toile
CETC www.eccc.gov.kh
UNAKRT www.unakrt-online.org

Twitter twitter.com/KRTribunal
Flickr www.flickr.com/krtribunal
Facebook www.facebook.com/krtribunal
Youtube www.youtube.com/krtribunal

*** Souhaitez-vous visiter le Tribunal? ***

Les CETC accueillent les visiteurs ; pour en savoir plus, envoyez un courriel à : pas@eccc.gov.kh